Image not found or type unknown

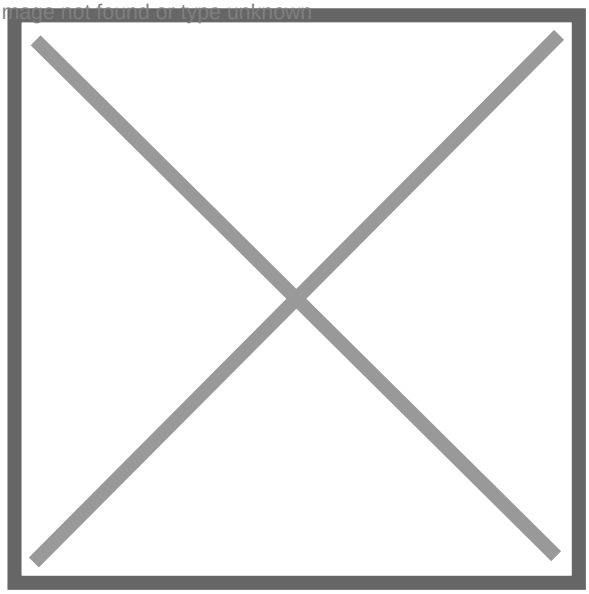

Retenue sur caution , apres départ d'un appartement

Par **kio9_old**, le **08/09/2007** à **23:09**

Bonsoir
Voici mon gros souci avec mon agence imobiliere a savoir que pour rendre propre notre ancien appartement ,avant l EDL de sortie ; nous l'avons repeint nous meme:
Le resultat est un appartement repeint , propre mais ,(et inscrit sur l'EDL de sortie signé par les deux parties) des traces de rouleaux sur deux ou trois murs; Pas bien grave selon la personne ayant redigé l'etat des lieux

Nous avons quitté l'appartement le 16 JUIN et avons recu ce jour (le 8 septembre)une lettre de leur part , mais datée du 4 (mais de toutes facons plus de 2 mois apres la fin de notre bail) , avec un devis pour peintures d'un montant de 2200 euros (1300 euros plus la retenue de 900 euros de caution);

Il me semble que les travaux n'ont pas été réalisés , mais il a été reloué depuis un mois environ

Dans la mesure ou l'appartement etait propre et repeint, ont ils le droit de nous reclamer cette somme?
Le délai superieur a 2 mois ne joue t il pas en notre faveur ?
Sommes nous obligés , le cas écheant, de payer un professionnel que nous n'avons pas choisit ? (2200 euros nous parait etre exhorbitants)
Je compte bien contacter a partir de lundi l'agence et l ADIL, mais j'avoue que la situation me stresse
Merci de m'aider

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés